

donc que quelques minutes au sous-amendement au bill C-244.

J'apprécie la sincérité du député de Skeena (M. Howard) et du député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) dans leur désir de faire changer la structure du bill en proposant une formule qui leur paraît plus avantageuse pour les céréaliculteurs de l'Ouest du Canada. Leurs propositions s'attachent surtout à faire valoir les recettes nettes, soit la différence entre les frais de production et les ventes. Ceux qui ont travaillé des mois à élaborer ce bill de façon à le rendre équitable pour tous les agriculteurs et en même temps facile d'application ont décidé qu'à cette fin il fallait s'arrêter à une formule fondée sur les ventes ou recettes des agriculteurs. Le problème porte sur la formule.

Je suis sûr que tous ont lu le bulletin n° 5 qui traite du programme de stabilisation du grain des Prairies; on explique très clairement le fonctionnement du bill et de la formule. Je me demande si l'on s'est penché sérieusement sur le problème des coûts de production. Il ne m'intéresse pas de savoir s'il s'agit de la production agricole ou d'une autre, celle des automobiles par exemple. Ceux qui ont déjà administré un siège social ou une succursale comprennent que si l'on propose à des directeurs d'usine en congrès une formule de paiement basée entièrement sur la moyenne nette, cette solution ne sera pas très bien accueillie car les impondérables sont tellement nombreux dans ce domaine.

Des agriculteurs qui opèrent sur le même plan peuvent retirer un bénéfice net différent. Comment peut-on dire à quiconque que nous avons décidé que le coût net de production d'un boisseau d'une catégorie de grain sera de tant? Les agriculteurs d'une région donnée répondront que ce n'est pas le coût net de leur production, que leurs coûts sont différents, plus élevés, que nous avons adopté la mauvaise moyenne. Nous entrons alors dans le domaine de la gestion et de tous les impondérables des coûts de production.

J'ai constaté dans les diverses usines que j'ai connues que l'ampleur à elle seule n'est pas la solution. Souvent une grande usine qui ne fonctionne pas au rythme voulu et a de la difficulté à contrôler les coûts à l'unité réalisera moins de profits nets qu'une usine plus petite. Nous avons constaté qu'il ne suffisait pas à une entreprise d'être grande. Pour ce qui est d'établir une formule d'après les recettes nettes, nous devons conclure que c'est impossible. Ce sera finalement quelqu'un qui prendra une décision arbitraire à ce sujet.

Je doute qu'il y ait quelqu'un dans l'Ouest qui veuille aller dire aux cultivateurs qu'ils disposent d'experts capables de leur faire connaître leurs revenus nets. Nous pourrions obtenir de tels renseignements de chaque cultivateur, je suppose. La caisse peut-elle se permettre de payer les bureaucrates nécessaires pour analyser les divers coûts de production et calculer le revenu net de chaque agriculteur?

Examinons l'autre côté de la question, les ventes. Sous la Commission du blé, les ventes à l'unité sont plus ou moins établies. En fait, si tous les cultivateurs respectent le véritable objectif de la Commission du blé, il n'est pas trop difficile d'établir le rendement ou le prix unitaires. Il y a aussi le fait que les points de livraison au pays sont très peu nombreux. Les responsables pourront facilement se procurer les renseignements voulus. A mon avis, ce sera beaucoup plus simple.

• (8.10 p.m.)

Puis, il y a la question de la fierté mal placée. D'aucuns auront décidé, dans leur esprit, quelle formule ils aimeraient employer. Celle-ci pourrait ne pas s'accorder avec la formule établie selon les exigences. Aussi, faudra-t-il se défaire d'une fierté mal placée. Et cela, nous ne voudrions sûrement pas l'imposer aux cultivateurs. Il me semble que si nous étudions la question sérieusement, le projet établi est réalisable et de ceux que tous les cultivateurs de l'Ouest pourraient finir par accepter. La Palliser Wheat Growers Association, groupe renommé de céréaliculteurs prospères a déclaré par l'entremise de son président, M. Walter Nelson d'Avonlea de la belle province d'Alberta, que son conseil d'administration avait décidé publiquement d'appuyer le bill controversé sur la stabilisation.

M. Horner: Avonlea se trouve en Saskatchewan. Le député me permettrait-il une question?

M. Pringle: Palliser est en Alberta, je crois. Je regrette que le député de Crowfoot (M. Horner) s'oppose à ce que je mentionne cette belle province qu'est l'Alberta. Je l'ai fait, pensant lui plaire. Je sais que le triangle de Palliser englobe une région très vaste.

M. Horner: J'invoque le Règlement. Le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle) a parlé de moi au cours du débat. Je l'ai seulement repris pour lui signaler que la Palliser Wheat Growers Association fait surtout affaire en Saskatchewan. Il avait dit qu'elle se trouvait en Alberta. Son président demeure en Saskatchewan. Je voulais simplement faire cette mise au point, c'est tout.

M. Pringle: Je remercie le député. J'ai passé la majeure partie de la journée avec un des gros producteurs de blé et de colza de la Saskatchewan, qui est de fait un citoyen éminent de l'Alberta, plus précisément de Falcon, en Alberta. Il est un membre bien connu du triangle Palliser. Je l'ai écouté toute la journée, mais j'ai peut-être fait une erreur de géographie. Je cite encore le communiqué. M. Nelson a déclaré:

La loi sur les réserves provisoires de blé s'attache plus au stockage du blé plutôt qu'à son transport et à cause de la nouvelle politique gouvernementale qui tend à maintenir les stocks de blé à un faible niveau, cette loi n'a plus autant d'importance pour le revenu agricole. En vertu de la nouvelle loi, la caisse peut être utilisée pour permettre au Canada de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux en arrêtant constamment des prix concurrentiels et en appuyant sur le transport des céréales au lieu d'affecter à l'entreposage des fonds qui servent à subventionner des compagnies d'éleveurs.

Nous étudions maintenant le sous-amendement.

M. Horner: Puis-je poser une question au député? Voudrait-il faire lecture de tout le communiqué de la Palliser Association? A partir du premier alinéa?

M. Pringle: Je serais prêt à le faire. Je ne voulais pas prolonger le débat. J'ai formulé le même genre de demande au député au comité, mais il n'y a pas acquiescé. Je vous cite maintenant un passage du communiqué de la Palliser Wheat Growers Association:

M. Lang, ministre chargé de la Commission canadienne du blé, nous a assurés que l'attention la plus grande serait donnée...

M. Horner: Vous lisez le troisième alinéa, non le premier.